

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96 - 74 DU 7 FEVRIER 1996  
mettant fin au détachement de Monsieur  
(MAVOUNGOU-NOVAIS Paul) auprès de la  
Société d'Economie Mixte de Construction.

(REGULARISATION).

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-512 du 29 Août 1990 portant attributions et organisation du Ministère du Plan et de l'Economie ;

Vu le décret n° 84-046 du 13 Janvier 1984 mettant fin au détachement et portant nomination de Monsieur MAVOUNGOU-NOVAIS Paul en qualité de Directeur Administratif et Financier à la Société d'économie mixte de construction ;

Vu le décret n° 95/26 du 13 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 13 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

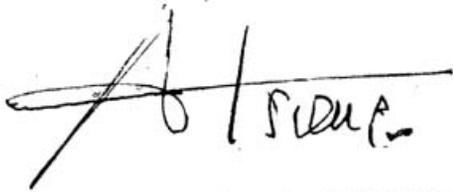
**ARTICLE PREMIER :** Il est mis fin au détachement de Monsieur (MAVOUNGOU NOVAIS Paul) Administrateur des Services Administratifs et Financiers, auprès de la Société d'Economie Mixte de Construction.

**ARTICLE 2** : <sup>R</sup>Monsieur **MAVOUGOU-NOVAIS Paul** est remis à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective, son administration d'origine.

**ARTICLE 3** : Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel, ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 7 FEVRIER 1996

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,  
Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclet TSOMAMBET



Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,  
chargé du Plan et de la Prospective,



Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO.

